

# BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX DANS LES FERMES BIOLOGIQUES

## RECOMMANDATIONS POUR LES MOUTONS ET LES CHÈVRES BIOLOGIQUES

Le groupe de travail sur le bien-être animal (GTBA) du Comité d'experts sur l'agriculture biologique (CEAB) a examiné la norme canadienne régissant la production biologique (CAN/CGSB 32.310-2006, **Systèmes de production biologique – Principes généraux et normes de gestion**) et a préparé des recommandations additionnelles visant à optimiser les conditions de vie des moutons et des chèvres dans le cadre de la norme. L'information fournie se fonde sur les pratiques exemplaires de gestion mentionnées par différentes normes sur le bien-être animal et sur les études publiées sur le bien-être animal et les systèmes de production biologiques.

La numérotation des paragraphes du présent document correspond à celle de la norme CAN/CGSB 32.310-2006, telle que modifiée en 2008.

---

### 6. PRODUCTION D'ANIMAUX D'ÉLEVAGE

#### 6.1. Généralités

L'alinéa 6.1.3 stipule que la production animale est une activité liée au sol et que les herbivores doivent avoir accès aux pâturages pendant la saison de pâturage. Pour les ruminants qui ont atteint l'âge de la maturité sexuelle, la consommation de fourrage pâturée doit représenter un minimum de 30 % de l'ingestion totale de fourrage.

#### **Recommandation 6.1.3**

Les pâturages doivent être exempts de fils métalliques libres ou de tout objet dont les bords coupants pourraient causer des blessures. Vérifiez la présence de plantes toxiques telles que la renoncule scélérate (ou mort aux vaches) (présente à travers le Canada) et l'eupatoire rugueuse (dans l'est du Canada).

<http://res.agr.ca/brd/poisonpl/poisonworld.htm>

#### 6.4 Aliments des animaux d'élevage

Les alinéas 6.4.1 et 6.4.2 exigent que l'exploitant d'un élevage biologique nourrisse ses animaux avec des rations équilibrées d'aliments biologiques qui répondent à leurs besoins nutritionnels et que les rations soient composées

de substances essentielles au maintien de la santé, au bien-être et à la vitalité de l'animal tout en répondant aux besoins physiologiques et comportementaux des espèces en présence.

#### **Recommandation 6.4**

Il doit y avoir suffisamment de distributeurs de fourrage et d'espace pour permettre à tous les animaux de se nourrir simultanément. Les minima recommandés : brebis et béliers 400mm/16''; agneaux d'engraissement 300mm/12''<sup>(3)</sup>. L'état corporel doit être prévu, surveillé et maintenu en fonction du stade de production et ne doit en aucun cas être inférieur à 2.<sup>(4)</sup> (Se référer à l'annexe pour l'évaluation de l'état corporel des moutons et des chèvres).

Dans le dernier trimestre de la gestation où survient 75 % de la croissance fœtale, veillez à ce que les aliments soient suffisamment riches en nutriments afin de prévenir la toxémie de gestation (maladie des agneaux jumeaux) – évitez l'ensilage et les fourrages de pauvre qualité. De 15 % à 18 % de protéines et de 68 % à 75 % de matières digestibles totales (M.D.T.) sont recommandées avec un contenu en grain de 15 % à 40 %. Des protéines supplémentaires en fin de gestation et tôt en période de lactation peuvent aider à réduire le nombre d'œufs de parasites excrétés dans les fèces en période périnatale chez la brebis.<sup>(3)</sup>

Vérifiez que les ficelles ou les mailles des balles sont complètement enlevées avant la distribution des fourrages.

Utilisez des suppléments minéraux formulés spécialement pour les moutons, car ils sont vulnérables à la toxicité du cuivre. Les rations ne doivent pas contenir plus de 15 ppm en pourcentage de la matière sèche, et moins de 10ppm pour les races vulnérables telles que la race Texel. Les chèvres qui sont nourries de minéraux pour moutons peuvent développer de légères déficiences en cuivre.<sup>(1)</sup>

L'alinéa 6.4.3 requiert que les rations spécifiques aux jeunes animaux tiennent compte du besoin de lait naturel.

#### **Recommandation 6.4.3a**

Les agneaux et les chevreaux qui sont faits orphelins dans les 48 heures qui suivent leur naissance doivent recevoir un minimum de 225 ml de colostrum.<sup>(1)</sup> Les besoins des agneaux sont de 50 ml par kg de poids corporel : donc un agneau de 6 kg a besoin de 300 ml dans les 6 heures qui suivent la mise bas.<sup>(3)</sup>

Les chevreaux et les agneaux ne devraient jamais être sevrés avant l'âge de 6 semaines<sup>(4)</sup> ou avant que leur poids égale 2.5 x le poids à la naissance, devraient déjà boire de l'eau et consommer un minimum de 0.16 – 0.23 kg

(0.35-0.5 lb) d'aliments solides. <sup>(2)</sup> Les agneaux devraient manger un minimum de 0.45 kg (1 lb) par jour. <sup>(3)</sup>  
 Le sevrage des agneaux âgés de 3 mois n'est pas très stressant quelque soit la méthode utilisée. <sup>(12)</sup>

L'al. 6.4.5 exige que les animaux reçoivent de l'eau claire et fraîche à volonté.

#### **Recommandation 6.4.5**

Une bonne source d'eau est nécessaire même s'il y a de la neige ou des aliments à forte teneur en eau. <sup>(2)</sup>

	Bol ou tétine (anim/bol ou tétine)	Réservoir (anim./pi)	Réservoir (anim/pi)
Chèvres/Brebis	40-50	15-20/15-25	49-66
Boucs/Béliers	10	2	7
Jeunes chevreaux > 30 kg Agneaux	50-75	25-40	82-131

Source: Sheep & Goat Science 5<sup>th</sup> edition 1986

### **6.5 Reproduction**

La norme stipule que l'exploitant doit sélectionner des races et des types d'animaux d'élevage en fonction de leur adaptation aux conditions propres à l'environnement local et de leur résistance aux maladies et parasites les plus répandus. L'exploitant doit utiliser des méthodes de reproduction naturelles sans recourir aux hormones de reproduction pour déclencher et synchroniser les chaleurs.

#### **Recommandation 6.5**

Lorsqu'il est utilisé, le harnais doit être régulièrement vérifié pour assurer qu'il est correctement ajusté afin de prévenir les blessures ou l'inconfort et ne doit pas rester en place plus longtemps que nécessaire. Vérifiez que les bords du support de crayon sont lisses et que les attaches sont pliées correctement.

Si plus d'un bouc ou bélier sont utilisés en même temps, le comportement naturel visant à établir la dominance peut engendrer des combats et des blessures – la situation doit être surveillée de près. Le poids et la taille des boucs/béliers doivent être proportionnels à la taille et au stade de développement des chèvres/brebis. N'accouplez pas de jeunes chèvres/brebis à moins de 65 % du poids corporel adulte – cela engendrera des problèmes lors de la mise bas, ainsi qu'une réduction de la production de lait et de la croissance. <sup>(2)</sup>

Lors du chevrotage (ou agnelage) dans les pâturages, soyez très attentif afin de réagir promptement si des problèmes surgissent et pour prévenir les pertes par prédation. <sup>(2)</sup>

Les brebis gestantes doivent être gardées dans des groupes de moins de 50 têtes pour permettre la reconnaissance des individus et porter l'attention requise au temps de l'agnelage. <sup>(9)</sup> L'utilisation de cases de maternité individuelles sèches et propres dans les 2 ou 3 jours qui suivent l'agnelage prévient le comportement maternel inadéquat (la brebis qui ne se lie pas à ses agneaux). Les dimensions de ces cases doivent être conformes à celles édictées à l'al. 6.8.9 (1.5 m<sup>2</sup>/tête plus 0.35 m<sup>2</sup>/tête pour chaque agneau ou chevreau additionnel).

## **6.6 Transport et manipulation**

Cette section requiert que le stress, les blessures et la souffrance soient minimisés dans toutes les opérations de manipulation, de transport et d'abattage des animaux d'élevage. De plus, l'al. 6.6.2 interdit spécifiquement le recours à la stimulation électrique ou à des tranquillisants allopathiques.

### **Recommandation 6.6.1**

Les animaux deviennent très craintifs lorsqu'ils sont manipulés avec rudesse. Ne jamais tenir en agrippant la laine ou seulement par les cornes. L'utilisation d'un crochet de berger pour attraper l'animal par une patte doit être évitée. <sup>(1)</sup> Immobilisez avec une main ou un bras sous le cou, l'autre bras étant placé sur ou autour du derrière; ou utilisez un collier bien ajusté. <sup>(4)</sup>

Toute manipulation qui isole les individus du groupe est stressante. Les bâtiments devraient permettre que les animaux se déplacent sans que des moutons soient hors de la vue des autres membres du troupeau. Les berceaux de contention devraient être proportionnels à la taille des moutons et chèvres et conçus pour assurer leur sécurité. <sup>(1)</sup>

L'utilisation de chiens de troupeau bien entraînés réduit probablement le stress global en réduisant le temps requis pour effectuer le travail. Les chiens mal entraînés ou qui mordent causent de très grands stress. <sup>(7)</sup>

### **Recommandation 6.6.2**

Les animaux doivent être déplacés le plus calmement possible en assurant l'éclairage des allées d'accès et des enclos d'hébergement. Ils hésitent à entrer dans un lieu sombre et tendent à se déplacer vers la lumière.

Les allées d'accès doivent être de largeur adéquate (36-38 cm pour les brebis en pleine maturité, 25-28 cm pour les agneaux).<sup>(1)</sup> Pour les chèvres, les allées et les enclos doivent être ceints de barrières suffisamment hautes pour décourager les animaux de sauter par-dessus.<sup>(2)</sup>

L'alinéa 6.6.3 exige que les animaux disposent d'un abri adéquat contre les conditions climatiques défavorables pendant le transport et avant l'abattage.

### **Recommandation 6.6.3**

Les chèvres ont une faible tolérance à l'humidité; la litière aidera à garder les chèvres au sec et en lieu propre. La litière sur le plancher du véhicule aidera à prévenir les glissements et réduira les risques de blessures.

De plus, l'al. 6.6.5 exige que la durée du transport soit la plus courte possible.

### **Recommandation 6.6.5**

La durée du transport devrait préférablement être de moins de 8 heures. Si cette durée est de plus de 12 heures, gardez le véhicule en mouvement pendant les heures plus chaudes de la journée et en arrêt pendant les heures plus fraîches. Les chevreaux et agneaux au pis devraient être allaités à des intervalles réguliers.

Se référer au code de pratiques pour le transport des animaux de ferme pour connaître les exigences relatives au repos et à l'alimentation lors des trajets plus longs. Il est important d'approvisionner les animaux en eau et aliments à la fin d'un long trajet. Si les animaux sont gardés pendant une période prolongée dans des installations d'attente avant l'abattage, il est important qu'ils mangent et boivent et puissent s'allonger et se reposer, de préférence en compagnie de leurs groupes sociaux d'origine.<sup>(12)</sup>

Les signes indicateurs de stress pendant le transport sont les suivants: les animaux du chargement ne se calment pas et continuent à être bruyants, les animaux se couchent et sont incapables de se lever (chargement excessif); les animaux halètent en gardant la bouche ouverte (excès de chaleur); les animaux mangent la litière (exposition au froid et au stress).<sup>(2,11)</sup>

Les boucs adultes doivent être séparés des autres animaux pendant le transport et les chèvres cornues séparées des chèvres sans cornes.<sup>(2)</sup>

L'al. 6.6.6 exige que les animaux trop malades pour être transportés soient euthanasiés convenablement et sans cruauté.

### **Recommandation 6.6.6**

Se référer au guide vétérinaire UC Davis pour l'euthanasie des chèvres et des moutons. <sup>(6)</sup> Ayez recours à l'abattage par balle ou par projectile captif par du personnel entraîné disposant d'un équipement bien entretenu. Une surdose de produit anesthésique administrée par un vétérinaire est aussi une forme acceptable d'euthanasie. Le traumatisme contondant appliqué manuellement à la tête n'est pas acceptable.

## **6.7 Soins de santé des animaux d'élevage**

L'al. 6.7.1 exige que l'exploitant mette en place et utilise des pratiques préventives de soins de santé incluant notamment la mise en place de pratiques pour minimiser l'apparition et la propagation de maladies et de parasites, et des conditions qui permettent de réduire le stress.

### **Recommandation 6.7.1**

La santé peut être évaluée par la performance (p.ex. les agneaux nés/expositions des brebis aux béliers; la croissance des agneaux), tout comme par la fréquence des maladies (morbidité et taux de mortalité).

Les fluctuations de température dans les enclos, l'humidité excessive de la litière ou dans la cour, une ventilation inefficace et une ration alimentaire déséquilibrée contribuent toutes au stress et au développement de maladies chez les chèvres et les moutons. Les chèvres et les moutons sont enclins aux maladies respiratoires lorsqu'ils sont confinés à l'intérieur.

Les producteurs sont encouragés à développer un plan de santé qui convient à la santé de leur troupeau. Ce plan devrait couvrir les cycles annuels et inclure : <sup>(9)</sup>

- la prévention du piétin et le traitement de la boiterie;
- une politique de vaccination et un calendrier des injections;
- le contrôle des parasites internes et externes;
- une intervention rapide face à tout problème de santé;
- la gestion des pâturages; et
- une inspection régulière du troupeau.

Les nouveaux arrivants doivent être mis en quarantaine pour aider à contrôler les maladies virales telles que l'ecthyma contagieux et le complexe arthrite-encéphalite (CAE) (chez les chèvres), et les parasites internes et externes. Dans les troupeaux affectés par le CAE, les chevreaux ne doivent pas être allaités et doivent être nourris de colostrum traité à la chaleur ou de colostrum de vache – 150 ml/kg de poids corporel durant les 24 premières heures.

La perte d'agneaux signale un problème de bien-être important et constitue une perte financière. De mauvaises conditions, l'inanition, les maladies

infectieuses, la prédation et les mésaventures sont toutes des causes possibles qui peuvent être prévenues par une bonne gestion. Des brebis en santé aident à assurer la survie des agneaux. L'ensemble du processus de reproduction est influencé par le stress qui peut être causé par une densité de logement élevée, des manipulations excessives, le transport, l'usage excessif de chiens, l'isolement du troupeau ou par la taille trop importante des groupes. Le stress engendre une baisse du rendement et de la qualité du lait, une montée de lait moins abondante et un comportement maternel dénaturé. <sup>(9,11)</sup>

L'exploitant doit aussi assurer un traitement rapide des animaux atteints de maladies ou d'autres maux ou qui boitent. Les pratiques préventives permises incluent l'utilisation de vaccins pour les maladies qui sont contagieuses et ne peuvent être combattues par d'autres moyens.

#### **Recommandation 6.7.1.e**

Faites des vérifications de routine de la santé du troupeau et des individus. La boiterie chez les moutons et les chèvres est une cause répandue de maladie et d'inconfort, particulièrement sous des conditions de chaleur et d'humidité.

La boiterie peut entraîner le déclin de l'état corporel, un moindre pourcentage d'agnelage, des poids inférieurs à la naissance, des taux de croissance réduits, la réduction de la production de lait, une baisse de fertilité et une diminution de la croissance de laine.

Les races de plaine sont plus enclines à la boiterie que les races hybrides. Les races de montagne sont moins enclines. Passer l'hiver dans des terres pauvrement drainées et très irrégulières augmentera la fréquence de la boiterie. Assurez-vous que les chemins, les pistes et les bâtiments sont bien entretenus; les piêtres surfaces du sol peuvent endommager les pieds. <sup>(8)</sup>

Il est recommandé que les pieds des chèvres soient inspectés toutes les 4-12 semaines pour détecter les signes d'usure anormale, les infections ou une croissance excessive, sauf dans les pâturages secs où une fréquence d'inspection de 4-6 mois est acceptable. <sup>(3)</sup> Un parage annuel des onglons pour enlever la corne superflue est normalement suffisant, mais n'est peut-être pas nécessaire pour chaque pied. Le parage devra être fait plus souvent au besoin. Le livret DEFRA « Lameness in Sheep » fournit des directives.

Bien que dans les articles publiés un bain de pied avec du sulfate de zinc soit recommandé pour les problèmes de piétin, seul le sulfate de cuivre est inclus dans les Listes des substances permises pour cet usage. Maintenez l'animal dans un bain de pied (une solution de 10 %) pendant 20 minutes (voir un exemple dans le livret DEFRA) et répétez après 4 jours. N'envoyez pas d'animaux dans les pâturages affectés pendant un minimum de 5 jours. <sup>(1)</sup> DEFRA mentionne que les microorganismes qui causent le piétin peuvent

survivre jusqu'à 12 jours dans les pâturages sous des conditions favorables.<sup>(8)</sup>

Un pourcentage significatif de moutons qui boitent (plus de 10 %) peut être un indice de normes de bien-être généralement déficientes.<sup>(9)</sup>

Le zinc favorise une saine croissance des cornes. Les suppléments alimentaires qui contiennent du zinc aideraient à réduire la fréquence de la boiterie.<sup>(8)</sup>

L'al. 6.7.2 permet les modifications physiques lorsqu'elles sont absolument nécessaires pour améliorer la santé, le bien-être ou l'hygiène des animaux, pour les identifier ou pour des raisons de sécurité. Les modifications doivent être faites de façon à minimiser la douleur, le stress et la souffrance et en considérant la possibilité de recourir aux anesthésiques, aux sédatifs et aux analgésiques anti-inflammatoires qui ne contiennent pas de stéroïdes. Les procédés permis sous ces conditions sont l'écornage, le marquage d'oreille, la castration et la caudectomie des agneaux.

#### **Recommandation 6.7.2c: Castration**

Toutes les méthodes de castration causent de la douleur et de la détresse. Utilisez des anesthésiques, sédatifs et analgésiques localement pour réduire la réaction de l'animal à la douleur. Les méthodes qui causent le moins de douleur et de détresse chez les moutons et les chèvres incluent l'écrasement des cordons spermatiques avec un anneau élastique (à utiliser avant l'âge de 7 jours) ou avec une pince Burdizzo de 2 à 14 jours après la naissance. La castration peut être évitée en vendant les boucs et les béliers avant leur maturité sexuelle ou en pratiquant la ségrégation au sein des troupeaux afin d'éviter une reproduction non planifiée. Les agneaux mâles non castrés métabolisent les aliments plus efficacement et produisent des carcasses plus maigres.<sup>(3)</sup>

La castration ne doit pas être pratiquée chez les agneaux avant que le lien brebis/agneau n'ait été établi.<sup>(9)</sup>

#### **Recommandation 6.7.2c: Caudectomie chez les agneaux**

La caudectomie est une opération de routine pour la plupart des exploitants - elle est pratiquée pour prévenir la myiase chez les races à laine longue et pour prévenir l'accumulation de fragments qui nuisent au succès de la reproduction. La caudectomie n'est pas nécessaire chez les métis à courte queue recouverts de peu de laine ou chez les moutons qui ne sont pas destinés à la reproduction là où la myiase ne constitue pas un problème. La caudectomie est stressante. Elle doit être pratiquée lorsque les agneaux sont âgés de 2 à 14 jours après que le lien maternel se soit établi, préférablement par ablation chirurgicale plutôt qu'à l'aide d'une bande élastique. Il est recommandé d'injecter un analgésique local dans la queue de 1 à 2 minutes

avant l'application de l'anneau si des bandes sont utilisées ou d'administrer un agent anti-inflammatoire 20 minutes avant l'application.<sup>(1)</sup> La caudectomie ne devrait pas être faite pendant les jours chauds de l'été afin de prévenir la myiase et l'infection. Les queues doivent demeurer suffisamment longues pour couvrir la vulve ou être de longueur équivalente chez les mâles.

### **Recommandation 6.7.2c: Écornage**

Les chèvres cornues ne causeront aucun problème dans des bâtiments bien conçus et les cornes sont importantes pour le toilettage et la communication sociale. La recherche a montré que les femelles cornues ne sont pas plus agressives que celles dépourvues de cornes. L'agression devient problématique lorsque l'espace disponible est inférieur à 2m<sup>2</sup>/femelle.<sup>(5)</sup>

L'ébourgeonnage est la seule méthode admise pour écorner les chèvres (les chèvres dénuées naturellement de cornes ont une fertilité réduite). L'ébourgeonnage ne devrait être fait que si les chevreaux sont en santé, se développent bien et sont âgés de 2 à 30 jours (pour les races européennes: de 2 à 7 jours pour les mâles, de 3 à 10 jours pour les femelles; les chevreaux nubien n'ont aucun bourgeon avant 30 jours) et en utilisant un anesthésique local ou un analgésique appropriés. L'écornage au fer chaud est préférable à l'utilisation de pâte caustique qui requerrait la séparation du nouveau-né et de sa mère afin de prévenir le contact de la pâte avec le pis. Allouez suffisamment de temps entre chaque ébourgeonnage pour que le fer soit le plus chaud possible et n'appliquez que de 5 à 10 secondes.<sup>(1)</sup> Assurez-vous que le personnel est compétent.

Les bouts des cornes recourbées doivent être rognés au besoin pour prévenir la douleur, la détresse et l'infection si elles viennent en contact avec le visage.

### **Recommandation 6.7.2.c: Identification**

Tenez compte de la croissance de l'oreille lorsque vous identifiez l'animal avec une étiquette en métal. Pour prévenir les déchirures d'oreille et les pertes d'étiquettes, les étiquettes de plastique doivent être d'une taille appropriée. Les blessures sont davantage liées à forme de l'étiquette qu'au matériel utilisé; l'étiquette en forme de boucle cause plus de blessures.<sup>(12)</sup>

Utilisez des marqueurs de couleur non toxiques pour marquer brebis et agneaux en vue de régler un comportement maternel inadéquat.<sup>(9)</sup>

#### **La tonte**

La tonte annuelle est essentielle au bien-être des moutons mais l'obligation de contention, tout comme le bruit et le contact de la tondeuse, sont stressants.

L'opération doit être exécutée rapidement et soigneusement par des opérateurs compétents pour éviter les coupures. La tonte doit aussi être faite en prévoyant qu'aucun effet secondaire ne résultera d'une exposition à l'humidité ou à des froids ou rayons solaires intenses. <sup>(7)</sup>

Si la tonte est faite en hiver, les brebis auront besoin de davantage d'aliments ou de litière au cours de la semaine suivant la tonte. La toison doit être longue de 15 à 20 mm avant la mise à l'herbe. Si la tonte est faite en été, les moutons auront besoin d'un accès à l'ombre pour prévenir les coups de soleil.

Si les animaux sont confinés dans une étable en hiver pour l'agnelage, il faut les tondre avant le confinement pour éviter des taux élevés d'humidité et des problèmes de santé. La tonte des brebis gestantes à moins de 6 semaines avant l'agnelage n'est pas recommandée. Enlever la laine longue et souillée de la fourche et des flancs (« crutching ») peut être bénéfique, en aidant les jeunes agneaux à trouver les trayons et en réduisant les risques de myiase.

Les chèvres angoras devraient être tondues tous les 6 mois. <sup>(1)</sup>

L'alinéa 6.7.4 interdit de priver un animal d'élevage malade ou blessé d'un traitement médical pour maintenir son statut biologique.

#### **Recommandation 6.7.4**

Les animaux qui ont besoin d'un traitement médical **doivent** être traités pour prévenir la détérioration de leur santé, une hausse du stress et une souffrance aigue et prolongée. Les producteurs sont encouragés à développer un plan de santé positif afin de prévenir le recours à de tels traitements.

Suivant l'alinéa 6.7.9, il doit y avoir un plan complet visant à minimiser les problèmes de parasites chez les animaux d'élevage. Les exploitants ne peuvent utiliser de parasitocides que lorsque les mesures préventives ont échoué et que les animaux ont besoin d'être traités – les détails relatifs à cette dérogation sont décrits à l'al. 6.7.9b.

#### **Recommandation 6.7.9**

Chez les moutons et les chèvres, un contrôle défaillant des parasites internes peut engendrer de sérieux problèmes de bien-être. Les producteurs doivent comprendre les cycles de vie des parasites qui causent des problèmes dans leur région. Une bonne alimentation, la gestion et l'enlèvement appropriés de la litière, tout comme une rotation régulière des pâturages sont nécessaires pour prévenir l'accroissement des populations de parasites. Les producteurs sont encouragés à lire les publications et les rapports sur le sujet tels que la publication de COG «Living with Worms in Organic Sheep Production » et les articles sur le site Web du CAB

[http://www.oacc.info/AnimalWelfare/aw\\_sheep.asp](http://www.oacc.info/AnimalWelfare/aw_sheep.asp)

## 6.8 Conditions d'élevage

L'alinéa 6.8.1 exige que l'exploitant d'un élevage biologique mette en place et maintienne des conditions d'élevage adaptées à la santé et au comportement naturel de tous les animaux.

L'al. 6.8.1a établit que les conditions d'élevage doivent inclure l'accès aux aires extérieures, à un lieu ombragé, à un abri, à des pâturages en rotation, à des aires d'exercice, à de l'air frais et à la lumière du jour en fonction des espèces, du stade de production, du climat et de l'environnement.

### **Recommandation 6.8.1a**

Les moutons et les chèvres sont sujets aux maladies respiratoires lorsqu'ils sont confinés à l'intérieur. L'accès à de l'air frais et aux aires d'exercice extérieures est recommandé tout au long de l'année, mais un abri doit être fourni pour protéger les chèvres contre les conditions atmosphériques défavorables. Les cours ou les aires extérieures où sont groupées les chèvres doivent être situées à l'abri des inondations saisonnières ou des chutes de neige extrêmes. Lorsque l'agnelage et le chevrotage surviennent par temps froid, les nouveau-nés ont besoin d'un abri et de litière pour rester au sec et être protégés des courants d'air.

Utilisez de la paille ou des balles de foin comme coupe-vent si l'agnelage survient dans un champ. Une chaleur d'appoint peut être nécessaire si les températures sont inférieures à -10°C mais devrait être fournie seulement jusqu'à ce que les nouveau-nés soient au sec et allaités.

Les animaux doivent avoir accès à de l'eau potable et à des aliments de grande qualité selon les besoins de l'animal.

### **Recommandation 6.8.1b**

Soyez informé de la qualité des aliments destinés à vos animaux. Le recours à des tests fournira une information utile à la formulation de la ration alimentaire et déterminera si des suppléments sont nécessaires.

Les chèvres laitières en attente dans les enclos d'hébergement avant et après la lactation doivent avoir un accès immédiat à une source d'eau. Les dimensions des bols et des bacs d'eau et leur emplacement doivent être conçus de manière à protéger les agneaux et les chevreaux de la noyade. <sup>(4)</sup>

De plus, il doit y avoir suffisamment d'espace et de liberté de mouvement pour s'étendre sur le côté, se tenir debout, s'étirer les pattes et se retourner librement et se conduire normalement.

**Recommandation 6.8.1c**

La morsure de la laine (d'un autre animal) est le signe d'un espace insuffisant, d'un environnement inconfortable ou d'un déséquilibre nutritionnel, ou encore un signal de la présence de poux. <sup>(1)</sup>

Il doit y avoir suffisamment d'espace pour que tous les animaux accèdent en même temps au lieu ombragé fourni pour prévenir le stress thermique.

Les chevreaux hébergés dans le même enclos doivent être d'âge et de taille comparables. La séparation des sexes doit se faire avant l'âge de trois mois.

<sup>(2)</sup> Le nombre maximal d'agneaux orphelins par groupe est de 10 à 12; les enclos doivent être d'une grandeur permettant à chaque animal d'accéder aux aliments ou au lait. <sup>(1)</sup>

Les animaux subalternes ont besoin d'espace pour échapper aux animaux dominants – les moutons et les chèvres combattent les compagnons de troupeau moins dominants. <sup>(1)</sup>

L'allocation des superficies doit être adaptée à l'état de santé des animaux, à la capacité de production d'aliments pour animaux, à l'équilibre du sol et aux impacts environnementaux.

**Recommandation 6.8.1d**

Le surpeuplement est un facteur de risque des maladies et de la hausse de fréquence des comportements agressifs.

Il doit y avoir des aires de repos et de la litière correspondant aux besoins de l'animal. Le plancher ne doit pas être entièrement latté ou en grillage et doit être recouvert d'une couche épaisse de litière sèche pour absorber les excréments.

**Recommandation 6.8.1f**

Les aires pour le repos et la rumination doivent être bien drainées. Le revêtement du sol des étables pour moutons et chèvres doit offrir une bonne adhérence. Les planchers lattés ne sont pas recommandés pour les moutons et les chèvres; ils causent une augmentation des concentrations d'ammoniac et entraînent un accroissement des problèmes respiratoires. <sup>(1)</sup>

**Recommandation 6.8.1.h**

La capacité de charge des pâturages doit être suffisamment basse pour prévenir la dégradation du sol et le surpâturage. Le surpeuplement peut aussi entraîner un accroissement des populations de parasites dans les pâturages.

**Recommandation 6.8.1**

Les bâtiments

Une ventilation adéquate et une bonne qualité de l'air sont importantes pour prévenir les problèmes respiratoires. La concentration d'ammoniac ne doit pas excéder une moyenne de 25 ppm calculée sur une période de 8 heures et

les niveaux de poussières inhalables ne devraient pas excéder 19 mg/m<sup>3</sup> à la hauteur de l'animal.

Lorsque les chèvres sont à l'intérieur, les étables devraient être éclairées à un niveau comparable à la lumière du jour pour une durée correspondant aux heures normales de clarté quotidienne. <sup>(4)</sup>

#### Clôture

Les clôtures doivent être bien entretenues pour prévenir l'enchevêtrement et protéger les agneaux et chevreaux des prédateurs. Les clôtures grillagées électriques ne doivent pas être utilisées pour les bêtes à corne.

L'al. 6.8.7 permet une exception à l'exigence relative aux pâturages pour les mâles reproducteurs.

#### **Recommandation : 6.8.7**

Les béliers et les boucs ne devraient pas être hébergés en isolement; cela engendre un stress important. Ils doivent au minimum être hébergés à la vue d'autres moutons et chèvres.

L'al. 6.8.9 définit les exigences minimales pour les espaces intérieurs et extérieurs pour moutons et chèvres (1.5 m<sup>2</sup>/tête plus 0.35m<sup>2</sup> pour chaque agneau/cheveau et 2.5 m<sup>2</sup> pour les aires extérieures plus 0.5 pour chaque agneau/cheveau)

#### **Recommandation : 6.8.9**

Les moutons en pleine toison requièrent plus d'espace que les animaux tondus. Les femelles en gestation ont besoin de plus d'espace que les animaux non gestants. Évaluez l'espace en fonction de l'âge, de la taille et de la catégorie d'animaux d'élevage. La superficie totale du plancher pour les chèvres ne devrait pas être inférieure à 1.5 fois l'aire minimale requise pour le repos.

#### **Superficie de plancher minimale /animal**

Hébergement en groupe des agneaux/chevreaux orphelins : 0.6 -0.8 m<sup>2</sup>

Hébergement en groupe des agneaux/chevreaux sevrés : 0.8-0.9 m<sup>2</sup>

#### **Recommandations pour les chèvres <sup>(4)</sup>**

Chèvres adultes, allant jusqu'à 105 kg : 1.7 m<sup>2</sup>;

Jeunes chevreaux, jusqu'à 5 mois ou pesant entre 4 et 34 kg : 0.7-0.9 m<sup>2</sup>

Boucs de 75 à 120 kg : 2.8-3.7m<sup>2</sup>

Les chèvres de boucherie qui allaitent ont besoin de plus d'espace que les chèvres laitières qui allaitent parce que leurs chevreaux restent avec elles.

### Traite <sup>(2, 9)</sup>

Les brebis et les chèvres ne doivent pas attendre dans les enclos d'hébergement pendant de longues périodes de temps. Les barrières des enclos et salles de traite devraient s'ouvrir librement en faisant le moins de bruit possible. Assurez-vous que les machines à traire sont en bon état. Appliquez de bonnes pratiques de traite en manipulant avec précaution et en respectant scrupuleusement les règles d'hygiène, en examinant le premier lait et en évitant une traite excessive. Les expériences négatives contribueront à la hausse du stress et entraveront la production de lait.

Les brebis laitières sont enclines à souffrir de problèmes de pied et leur alimentation doit faire l'objet d'une attention particulière pendant la gestation et lors de l'allaitement. <sup>(9)</sup>

### **Les recommandations du présent document s'appuient sur les sources suivantes :**

(1) Canadian Council on Animal Care (CCAC), (2009). CCAC guidelines on: the care and use of farm animals in research, teaching and testing \*\*\*pp Ottawa ON: CCAC. Will be available at:  
[www.ccac.ca/en/CCAC\\_Programs/Guidelines\\_Policies/GDLINES/Guidelis.htm](http://www.ccac.ca/en/CCAC_Programs/Guidelines_Policies/GDLINES/Guidelis.htm).

(2) CARC 2003, Recommended code of practice for the care and handling of farm animals: Goats.

(3) CARC 1995, Recommended code of practice for the care and handling of sheep.

(4) Dairy, Fibre and Meat Goats. Humane Farm Animal Care, Animal Care Standards March 2005

(5). Loretz, C. et al. 2004. A comparison of space requirements of horned and hornless goats at the feed barrier and in the lying area. Applied Animal Behaviour Science 87: 275-283

(6) The emergency euthanasia of Sheep and Goats. Booklet by Pam Hullinger DVM and Carolyn Stull PhD, UC Davis Veterinary Medicine Extension, School of Veterinary Science 1999 Available at: [http://www.vetmed.ucdavis.edu/vetext/INF-AN/INF-AN\\_EMERGEUTH-SHEEPPGOAT.HTML](http://www.vetmed.ucdavis.edu/vetext/INF-AN/INF-AN_EMERGEUTH-SHEEPPGOAT.HTML)

(7) Harold Gonyou, 2004. Welfare Issues for Sheep and Goats  
<http://ars.sdstate.edu/animaliss/sheppgoat.html>.

(8) Defra, (Dept of Environment, Food and Rural Affairs), 2003 Lameness in Sheep, 29pp; [www.defra.gov.uk](http://www.defra.gov.uk)  
[http://www.defra.gov.uk/animalh/welfare/pdf/sheep\\_lameness.pdf](http://www.defra.gov.uk/animalh/welfare/pdf/sheep_lameness.pdf)

(9) Defra, 2000. Code of Recommendations for the Welfare of Livestock: Sheep, 32 pp

- (10) Defra, 2004, Improving lamb survival  
<http://www.defra.gov.uk/animalh/welfare/farmed/sheep/pdf/lambsurvival.pdf>
- (11) Richardson, C. 2001/02. Avoiding Heat and cold stress in transported sheep  
OMAFRA
- (12) Gonyou, H.W., The Welfare of Sheep: Review of recent Literature (to 1999)  
[http://prairieswine.usask.ca/porkinsight/welfare\\_issues/pdf/sheep.pdf](http://prairieswine.usask.ca/porkinsight/welfare_issues/pdf/sheep.pdf)
- (13) Vaart M., Roderick S., Lund, V. and W. Lockeritz, Eds. 2004. Animal Health and Welfare in Organic Agriculture. CABI publishing.
- (14) New Zealand Ministry of Agriculture, 1996, Code of recommendations and minimum standards for the Welfare of Sheep.  
<http://www.biosecurity.govt.nz/animal-welfare/codes/sheep/index.htm>

## Annexe: Exemples de systèmes de classement de l'état de chair

### A. Mouton

From: Stockdale & Macey 2008, Living with Worms in Organic Sheep Production, Canadian Organic Growers.

Figure 13:

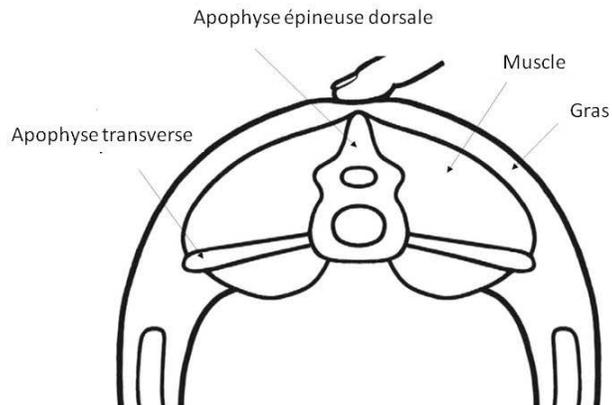
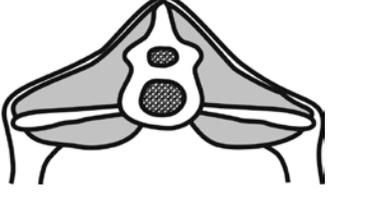
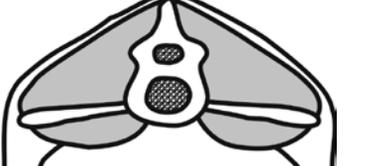
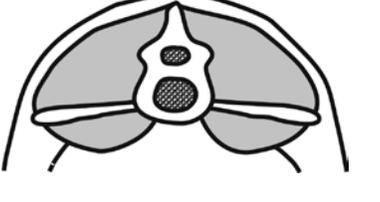


Figure 14: Évaluation de l'état de chair

1		<p>Mouton très maigre sans gras apparent entre la peau et les os. Facile de sentir les parties supérieure (dorsale) et latérale de la vertèbre, dont l'angle n'est pas garni de muscle. Brebis faibles et chétives.</p>
2		<p>Mouton maigre. Apophyse dorsale apparente mais non saillante.</p>
3		<p>Faible couche de gras; angle garni d'un muscle arrondi et lisse – état corporel normal. Une forte pression est nécessaire pour faire pénétrer les doigts sous les bords de l'apophyse transverse.</p>
4		<p>Modérément gras, difficile de sentir au toucher l'apophyse dorsale, apparence externe lisse. L'apophyse transverse n'est pas palpable.</p>
5		<p>Obèse. Muscles et os enrobés de gras; la partie dorsale des vertèbres ne peut être sentie au toucher. Productivité réduite.</p>

## B Chèvres

Les normes du Humane Farm Animal Care mentionnent que la technique usuelle qui évalue le gras lombaire et les muscles peut être imprécise pour les chèvres. Il y est recommandé de vérifier aussi les os du sternum. Le classement est sur une échelle de 0 : extrêmement émacié à 5 : obèse.

Se référer également à

[http://www.dairygoatjournal.com/issues/82/82-3/Donna\\_Meyers-](http://www.dairygoatjournal.com/issues/82/82-3/Donna_Meyers-)

### Tableau de classement de l'état corporel pour les chèvres de boucherie

<http://bedford.extension.psu.edu/agriculture/goat/BodyConditionScoring.htm>

Classement de l'état corporel (CEC)	Apophyse épineuse	Cage thoracique	Muscle dorso-lombaire
CEC 1 très maigre	Facile à voir et à palper, saillante	Facile à palper et à tâter en dessous	Aucune couche de gras
CEC 2 maigre	Facile à palper mais non saillante	Lisse, légèrement bombée, une faible pression est requise pour sentir au toucher	Lisse, couche de gras uniforme
CEC 3 bonne condition	Lisse et arrondie	Lisse, surface égale	Lisse, couche de gras uniforme
CEC 4 gras	Peut palper avec une pression ferme, aucune saillie n'est ressentie	Les côtes individuelles ne peuvent être palpées, mais on peut sentir les sillons entre les côtes	Épaisse couche de gras
CEC 5 Obèse	Lisse, aucune vertèbre ne peut être sentie au toucher	Les côtes individuelles ne peuvent être senties au toucher. Sillon entre les côtes indétectable au toucher.	Épaisse couche de gras, peut être bosselé et « mobile ».